Lettre à Jacques, que je croyais être mon ami: Épilogue.

Publié le 28 mars 2017

Dernier ouvrage de Monsieur Jacques BESSY, Président de l'ADEFDROMIL-AIDE AUX VICTIMES : « Servitudes et souffrances militaires dans les armées françaises au XXIe siècle » aux Éditions L'HARMATTAN.

Le 12 mars 2017, je publiais un article intitulé «Lettre à Jacques, que je croyais être mon ami».

Pour lire l'article, cliquer [ICI]

A ce jour, cette publication a suscité un certain intérêt puisque l'on peut comptabiliser 1400 vues, sans compter les partages sur les réseaux sociaux.

Contrairement à ce qu'un de nos lecteurs a exprimé dans un commentaire, il ne s'agit pas d'un règlement de compte mais d'une information à destination de tous les militaires potentiellement adhérent de l'ADEFDROMIL AIDE AUX VICTIMES concernant son président, M. Jacques BESSY.

Chacun est libre de ses choix. Il était cependant nécessaire d'apporter un éclairage sur ce qu'est devenue cette association qui restera à jamais gravé dans ma mémoire comme la naissance du droit syndical au sein des armées.

Il ne s'agit pas d'un «gros mot» comme beaucoup voudrait le prétendre pour faire taire les militaires. C'est au contraire, pour la première fois depuis sa création en 2001, qu'une association indépendante intervenait au profit de ses adhérents militaires, pour défendre leurs droits les plus légitimes.

Personne ne peut nier la dérive de certains syndicats. Pour autant, la communauté militaire n'a pas à faire exception au droit d'association dont le droit syndical est l'un de ses aspects. Ceci a été légalisé par les deux arrêts rendus le 2 octobre 2014 par la CEDH (Cour Européenne des Droits de l'Homme).

Les pionniers de ce droit ont été Michel BAVOIL (Capitaine ER), président fondateur de l'ADEFDROMIL de 2001 à 2011, puis vice-président et son trésorier, Joseph RADAJEWSKI (Major ER). Pour ma part, j'ai partagé leur aventure de 2002 à 2015 en tant qu'adhérent et en qualité de membre du Conseil d'administration de 2004 à 2015. J'ai le plus grand respect pour Michel et Joseph.

Quant à Monsieur Jacques BESSY (Colonel ER), il a pris la présidence en 2011. J'ai cru en cet homme pendant quelques années et cela jusqu'au mois de décembre 2016, période durant laquelle, il m'a révélé son vrai visage.

Je ne reviendrai pas sur mes précédents écrits, chacun pouvant y trouver mes explications jamais remises en cause à ce jour.

Aucune réponse de Jacques, comme on pouvait s'y attendre. Un homme de son envergure ne peut ignorer l'adage «Qui ne dit mot consent». En d'autres termes, si ce cher Jacques ne se manifeste pas et qu'il reste silencieux, c'est que manifestement, il est d'accord avec mes propos. Dont acte! Parfois, reconnaître la vérité peut être un bon début pour découvrir le chemin de l'humilité.

Contre toute attente, le 22 mars 2017 à 17 heures 16, nous sommes destinataires comme bon nombre d'autres personnes faisant partie de la liste des contacts de l'ADEFDROMIL, d'un courriel ayant pour objet:«Livre : Servitudes et souffrances militaires dans les armées françaises au XXIème siècle», stipulant:

Nous avons le plaisir de vous informer de la parution du nouveau livre de Jacques Bessy, président de l'Association de défense des droits des militaires — aide aux victimes (ADEFDROMIL) depuis 2011, après en avoir été le vice-président. L'association compte environ 300 membres. Saint-Cyrien, colonel de gendarmerie (e.r), juriste, il a, dans une deuxième partie de sa vie professionnelle, exercé la profession d'avocat au barreau de Nanterre et celle de juriste d'entreprise dans les sociétés BIC et Louis Vuitton Malletier.

Ce livre de 314 pages est vendu 31€.

Faut-il être aux abois, pour en faire ainsi la promotion? Pourquoi me rendre destinataire de ce courriel en faisant preuve d'un tel cynisme sans égal ? Chères lectrices et chers lecteurs, je vous laisse le choix de vos réponses.

Une observation tout de même, si vous avez 31 € à jeter par les fenêtres, offrez-les plutôt aux associations ou directement aux personnes victimes de souffrances. Au moins, vous aurez l'assurance que cet argent sera utilisé sainement pour toutes celles et ceux qui souffrent en silence. Je précise également que si l'objet était celui des militaires en souffrance, il me semble que le bénéfice ou une partie de celui-ci aurait pu être reversé au profit des militaires victimes. Tenter de se faire de l'argent sur le dos des victimes en s'arrogeant le travail des autres, entre autre celui de M. Michel BAVOIL, est selon moi minable!

Je le dis puisque durant près de 15 ans, je me suis trouvé à côté de celui qui m'écoutait, échangeait avec moi et d'autres pendant de longues heures et qui a fini par se détruire la santé de part son investissement associatif. Cet homme de valeur n'est autre que Michel BAVOIL, président fondateur de l'ADEFDROMIL.

Dans sa présentation, M. Jacques BESSY omet de préciser qu'il était avocat spécialisé en droit de la propriété intellectuelle et qu'il a aussi exercé des fonctions auprès de l'Union des Fabricants pour lutter contre la contrefaçon.

Je suis au regret de vous dire, que ce livre est une pure contrefaçon, ce qui dans le cas d'espèce, nous hisse au paroxysme de la mauvaise foi.

Signé Paul MORRA, Rédacteur en chef.

